



MAIRIE DE
CHÂTILLON-SUR-CLUSES
74300
Tél. : 04 50 34 26 42
Fax : 04 50 34 20 77
mairie.chatillon@wanadoo.fr



Dossier d'inscription 2018/2019

Restauration Scolaire et Accueil périscolaire

Pour assurer la prise en charge de votre enfant dès la rentrée, merci de bien vouloir compléter le dossier d'inscription Restauration Scolaire et Accueil périscolaire.

Votre dossier doit être transmis le plus rapidement possible et **avant le Vendredi 29 juin 2018 dans la boîte aux lettres « garderie »** de l'école ou par retour de mail.

Après ce délai, votre enfant ne pourra pas être accepté.

Vous trouverez, ci-dessous, la procédure à suivre (cocher les pièces jointes lors de la remise du dossier).

✓ Remplir les documents, ci-joints, relatifs aux renseignements de l'enfant.

Par famille

- Fiche de renseignements

Par enfant

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison (1 fiche par enfant).
- Planning mensuel ou annuel
- L'autorisation de sortie et accord pour photographier votre enfant

✓ Joindre l'ensemble des documents justificatifs (voir liste ci-après).

- Photocopie carnet santé (page des vaccinations)
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile ou assurance extra-scolaire (individuelle ou familiale) (**Attention aux dates de validité**)

Attention : le responsable légal de(s) l'enfant(s) certifie avoir vérifié auprès de son assureur que les clauses de son contrat s'appliquent à la cantine et la garderie.

✓ Retourner le dossier complet avant le Vendredi 29 juin 2018.

Attention :

- En cas de **dossier incomplet**, l'inscription ne sera pas validée et votre enfant ne pourra pas fréquenter le restaurant scolaire et/ou l'accueil périscolaire.

! Les factures impayées devront être obligatoirement acquittées avant le 10 juillet 2018. A défaut, l'inscription ne sera pas validée et votre enfant ne pourra pas fréquenter le restaurant scolaire et/ou l'accueil périscolaire.